

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de Mme Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Bayram Bozkurt, intitulée: «Comment fait-on croire aux gens que les cyclistes sont des cycloterroristes?»

TEXTE DE LA QUESTION

Pourquoi, dans le questionnaire de satisfaction envoyé aux bénéficiaires de terrasses sur le domaine public, est-il posé plusieurs questions à propos d'éventuelles et hypothétiques nuisances causées par les cyclistes?

Aurait-il été nécessaire d'en poser également sur les automobilistes?

Pourrait-il être répondu autre chose que: «Cela est dû au fait que les cyclistes se sont plaints de la disparition de certaines places de stationnement pour les vélos», puisque cela n'a rien à voir avec la question posée?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Courant octobre 2010, le Service de la sécurité et de l'espace publics a adressé une enquête de satisfaction à l'ensemble des cafetiers-restaurateurs au bénéfice d'une autorisation de terrasse pour l'année en cours.

Cette enquête avait principalement pour but de définir si les réformes entreprises par le Service de la sécurité et de l'espace publics en matière de terrasses étaient pertinentes: institution des terrasses à l'année, personnalisation de l'administration à travers l'attribution d'un gestionnaire du domaine public par secteur, simplification des démarches administratives, etc.

En marge de cette démarche, il est apparu opportun de profiter du questionnaire du Service de la sécurité et de l'espace publics pour interroger les commerçants sur certaines problématiques d'ordre sécuritaire et/ou de voirie, le Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) étant en charge de ces aspects.

Il a ainsi été élaboré des questions qui reprennent des sujets récurrents contenus dans l'abondante correspondance que reçoit le département.

Parmi ceux-ci: la présence régulière, et parfois dangereuse, des cyclistes sur les trottoirs.

Une seule question sur ce sujet (parmi les 35 composant le formulaire) a été intégrée au questionnaire.

Parallèlement, les cafetiers ont pu s'exprimer sur d'autres thèmes relevant du DEUS, tels que le vol à la tire, les déprédations, la propreté des rues, l'encombrement des

trottoirs par les débarras, la présence de la police municipale dans les rues et les contrôles en matière de stationnement.

Il convient aussi de relever qu'il n'y avait nulle intention de cibler en particulier les comportements dangereux, voire délictueux, de certains cyclistes dans ce questionnaire. En revanche, de nombreux commentaires à ce propos sont spontanément venus en retour.

Le résultat et l'analyse des réponses portées à l'ensemble de ces questions permettront d'adapter les projets lancés par le DEUS aux besoins des habitants de la ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 8 décembre 2010.